

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 298

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 10

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« , sous réserve des règles d'effacement ou de rectification qui leur sont propres, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision parait sans doute superflue.